
Conférence du désarmement

17 mai 2011
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 mai 2011, adressée au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement par le Représentant permanent de l'Allemagne à la Conférence du désarmement, transmettant le texte de la Déclaration de Berlin sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, adoptée le 30 avril 2011 par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie

J'ai l'honneur de vous transmettre, au nom de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, le texte de la Déclaration de Berlin sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, adoptée le 30 avril 2011 par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de cette déclaration conjointe soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à toutes les délégations d'États membres de la Conférence et d'États qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant Permanent
à la Conférence du désarmement
(*Signé*) Hellmut **Hoffmann**

Déclaration de Berlin sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires adoptée par les Ministres des affaires étrangères

1. Nous, Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Chili, des Émirats arabes unis, du Japon, du Mexique, des Pays-Bas, de la Pologne et de la Turquie, réaffirmons notre intention conjointe d'œuvrer en faveur du désarmement nucléaire et du renforcement du régime international de non-prolifération, comme nous l'avons indiqué dans la déclaration conjointe que nous avons adoptée lors de notre première réunion, tenue à New York le 22 septembre 2010. Reconnaissant le danger que fait peser sur l'humanité la possibilité d'un recours à l'arme nucléaire et la nécessité de réduire les risques de prolifération qui tendent à s'accroître, de réduire les arsenaux nucléaires, de renforcer la sécurité nucléaire et d'améliorer la sûreté nucléaire, nous considérons qu'il est urgent de réduire la menace nucléaire et de progresser de façon tangible vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

2. Nos efforts s'appuient sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui est le principal fondement de l'action en faveur du désarmement nucléaire, le socle du régime mondial de non-prolifération nucléaire et la base du développement de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le résultat consensuel de la Conférence d'examen du TNP de 2010 fixe un programme concret assorti d'un plan d'action qui englobe les trois piliers du Traité et qui prévoit la création, au Moyen-Orient, d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. Nous sommes déterminés à promouvoir et appuyer la mise en œuvre des engagements pris par tous les États parties au TNP, et à favoriser de nouveaux progrès par des contributions et des propositions concrètes.

3. Nous accueillons avec satisfaction et appuyons l'appel renouvelé en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires, mesure qui constituerait la seule garantie possible contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes, et jugeons par conséquent nécessaire de réduire davantage le nombre d'armes nucléaires, ainsi que leur place dans les stratégies, concepts et doctrines et politiques. Nous sommes encouragés par les récents événements, en particulier par l'entrée en vigueur du nouveau Traité START russo-américain et par l'intention déclarée des deux parties de poursuivre les réductions, et soulignons la nécessité d'inclure toutes les catégories d'armes nucléaires dans ce processus. Nous espérons sincèrement que tous les autres États possesseurs d'armes nucléaires feront de même, en appliquant les principes d'irréversibilité, de vérifiabilité et de transparence au processus de désarmement nucléaire.

4. Nous reconnaissons aux États parties le droit de développer et d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, droit qui est énoncé dans le TNP. Nous souscrivons à l'appel international visant à élever au maximum le niveau de sûreté des centrales nucléaires et à renforcer les mesures de sûreté nucléaire dans le monde, au vu des récents événements survenus à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Nous appuyons les discussions qui ont déjà commencé aux niveaux national et régional, ainsi que dans le cadre des instances et organisations internationales, particulièrement dans le contexte de l'AIEA. Nous nous félicitons de l'invitation que le Directeur général de l'AIEA, M. Amano, nous a adressée pour que nous participions à une conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire, qui aura lieu à Vienne du 20 au 24 juin 2011.

5. Il est aujourd'hui temps de relancer et de renforcer les efforts multilatéraux, et de reconnaître que les problèmes de sécurité du monde d'aujourd'hui appellent plus que jamais des solutions multilatérales concertées. Nombre des points inscrits dans le Plan

d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010 ne peuvent être mis en œuvre que dans le cadre d'efforts multilatéraux. Depuis plus de dix ans, le mécanisme multilatéral de désarmement ne répond pas aux attentes de la communauté internationale, ne résout pas les problèmes de sécurité urgents par des efforts multilatéraux de limitation des armements et de désarmement, et gâche d'énormes occasions de promouvoir la stabilité internationale et de faciliter le développement et le renforcement de la sécurité de tous. Le message de la Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général de l'ONU le 24 septembre 2010 à New York est clair: la communauté internationale n'acceptera plus de perte de temps. Nous sommes unis pour exiger la revitalisation du mécanisme de désarmement multilatéral.

6. Le Plan d'action ambitieux adopté par consensus l'année dernière par la Conférence d'examen du TNP prouve que des efforts multilatéraux concertés de désarmement et de non-prolifération peuvent être efficaces si la volonté politique nécessaire est présente. Notre objectif est de maintenir l'élan généré par ce succès et de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'action. C'est dans cette perspective que nous avons adopté les propositions concrètes ci-après concernant les principales mesures du Plan d'action.

Proposition I: Il y a consensus parmi les États parties au TNP pour affirmer que la production de matières fissiles pour fabriquer des armes nucléaires doit être arrêtée. Un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles éliminerait le risque de course aux armements nucléaires et réduirait le risque de voir des acteurs non étatiques mettre la main sur de telles matières. Un tel traité compléterait les efforts actuellement en cours pour sécuriser les matières nucléaires sensibles à travers le monde. Il représenterait une étape indispensable vers la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous déplorons vivement qu'un an après que la Conférence d'examen du TNP a, dans son Plan d'action, appelé à la négociation immédiate d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles à la Conférence du désarmement, l'exécution de cette mesure n'a toujours pas commencé. Tout en reconnaissant que les préoccupations en matière de sécurité de tous les États doivent être prises en compte au cours des négociations, nous soulignons qu'aucune raison ni aucune excuse ne justifie ce retard.

Le 26 janvier, M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, a appelé à la création de mécanismes informels destinés à favoriser l'établissement de la confiance en vue de la négociation d'un traité sur les matières fissiles et à permettre à la Conférence du désarmement d'exécuter son programme de travail. Nous avons engagé d'intenses efforts dans le but de sortir de l'impasse actuelle. À Genève, en marge de la Conférence du désarmement, l'Australie et le Japon organisent une série de débats d'experts consacrés à l'examen des aspects techniques d'un tel traité, afin de créer un élan propice à l'ouverture des négociations. À Vienne, dans le cadre d'un effort conduit par l'Allemagne, nous avons établi un document sur la vérification effective du respect d'un traité sur les matières fissiles, dans lequel sont énumérées les questions que les experts scientifiques devraient examiner, et qui renferme des éléments de réflexion destinés à alimenter leurs discussions. Nous considérons que la création d'un groupe d'experts scientifiques chargé d'examiner les aspects techniques d'un traité sur les matières fissiles pourrait faciliter l'ouverture des négociations.

Nous appuyant sur ces initiatives, nous continuerons à appeler à l'ouverture immédiate de négociations. Nous demeurons favorables à ce que cette négociation se tienne dans le cadre de la Conférence du désarmement. Toutefois, s'il apparaît que la Conférence du désarmement demeure dans l'incapacité de trouver un accord sur l'ouverture de négociations d'ici la fin de sa session de 2011, nous inviterons l'Assemblée générale des Nations Unies, qui est déjà saisie de cette question au titre du point 162 de son ordre du jour, intitulé «Suivi de la Réunion de haut niveau du 24 septembre 2010 destinée à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire avancer les négociations

multilatérales sur le désarmement», à examiner la question et à rechercher des moyens d'aller de l'avant dans le but d'entamer des négociations de fond.

Proposition II: L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est un autre objectif majeur de l'action multilatérale. Nous exhortons tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le TICE. Nous sommes satisfaits de la volonté exprimée par les États-Unis et l'Indonésie de ratifier le Traité. Nous pensons que l'arrêt effectif des essais nucléaires, loin de diminuer notre sécurité nationale et la sécurité du monde, l'augmentera, et contribuera à renforcer le régime mondial de non-prolifération et de désarmement. Il y a quinze ans, le Traité a été ouvert à la signature, et le nombre de signatures et de ratifications a progressé régulièrement depuis. Nous sommes déterminés à promouvoir l'universalisation du Traité et son entrée en vigueur rapide. Mettant à profit les diverses occasions qui s'offriront sur le plan diplomatique, nous exhorterons les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité et à prendre promptement les mesures nécessaires pour permettre son entrée en vigueur. Nous sommes déterminés à aider la Commission préparatoire de l'Organisation du TICE à mettre en place un dispositif efficace de surveillance et de vérification, et saluons le travail déjà accompli en ce domaine.

Proposition III: Au cours de la Conférence d'examen du TNP de 2010, les États dotés d'armes nucléaires se sont engagés à accélérer les progrès sur des mesures concrètes en faveur d'un désarmement nucléaire, et à rendre des comptes aux États parties au TNP. Par ailleurs, afin de promouvoir la confiance, la Conférence a encouragé les États dotés d'armes nucléaires à convenir dès que possible d'un format type pour l'établissement de rapports. Nous élaborons actuellement un projet de format type susceptible d'être utilisé par les États dotés d'armes nucléaires pour honorer cet engagement. Nous inviterons ces États à examiner cette proposition lors de leur réunion de Paris, au mois de juin. Cette proposition traduit nos attentes concernant les renseignements que nous souhaitons que les États dotés d'armes nucléaires communiquent. Nous pensons que le fait que les rapports soient établis suivant un format type, comme cela est préconisé dans le Plan d'action adopté par la Conférence d'examen, favoriserait la confiance internationale et contribuerait à instaurer un climat propice à de nouvelles mesures de désarmement. Il nous paraît essentiel de promouvoir la transparence et la présentation de rapports dans le contexte du désarmement nucléaire.

Proposition IV: Nous soulignons qu'un régime de non-prolifération efficace sert les intérêts de tous les pays en matière de sécurité. Nous reconnaissons le rôle important que joue l'AIEA dans la vérification du respect par les États de leurs obligations concernant la non-prolifération nucléaire. Nous soulignons le fait que, depuis l'entrée en vigueur des protocoles additionnels AIEA/Émirats arabes unis en décembre 2010 et AIEA/Mexique en mars 2011, tous les pays associés à notre initiative interrégionale appliquent des accords de garanties généralisées et des protocoles additionnels, qui constituent, selon nous, le fondement indispensable du système de vérification. Dans l'esprit du Plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, nous appelons tous les États à conclure et appliquer des protocoles additionnels, de façon à donner à l'AIEA le surcroît d'autorité dont elle a besoin pour prévenir et détecter de façon crédible les violations des obligations en matière de non-prolifération. Nous continuerons à promouvoir, au niveau bilatéral et au niveau multilatéral, l'application universelle des protocoles additionnels dans nos régions respectives. Nous nous proposons de partager avec toutes les parties intéressées nos données sur nos expériences et nos meilleures pratiques pour ce qui est de conclure et appliquer des protocoles additionnels, et nous sommes disposés à leur accorder toute forme d'assistance, juridique et autre.

7. Nous ferons le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de nos propositions d'aujourd'hui lors de notre prochaine réunion, qui se tiendra en septembre

prochain, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. La réunion ministérielle de 2012 des pays membres de notre initiative se tiendra en Turquie.

Nous continuerons à travailler sur d'autres points clefs du Plan d'action adopté par la Conférence d'examen du TNP de 2010, comme nous l'avons précisé dans notre déclaration conjointe du 22 septembre 2010. Nous entendons, en particulier, promouvoir la création de zones exemptes d'armes nucléaires internationalement reconnues, sur la base d'arrangements librement conclus par les États des régions concernés, et conformément aux lignes directrices définies en 1999 par la Commission du désarmement de l'ONU, parce que nous sommes convaincus que de telles zones contribuent à la consolidation de la paix et de la sécurité régionales et mondiales, au renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et au désarmement nucléaire. Dans ce contexte, nous soulignons qu'il est primordial de promouvoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, conformément aux dispositions en suspens, adoptées par la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui portent sur l'organisation, en 2012, d'une conférence spéciale consacrée à cette question.

Nous travaillerons par ailleurs sur des mesures spécifiques visant à renforcer les systèmes de contrôle des exportations des États, qui jouent un rôle important dans le domaine de la non-prolifération.

Nous nous attacherons à promouvoir l'éducation sur le désarmement et la non-prolifération parce que nous sommes convaincus que l'éducation constitue un levier puissant pour susciter au niveau mondial de nouveaux efforts de désarmement et de non-prolifération en sensibilisant et éduquant nos concitoyens.

8. Nous sommes encouragés par l'intérêt que notre initiative a suscité dans les divers régions et groupes. Nous sommes reconnaissants à tous les États qui souhaitent s'associer à nos efforts et appuient nos propositions. Seul un large effort de ce type nous permettra d'opérer les rapprochements nécessaires et de progresser réellement vers les objectifs complémentaires de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Berlin, le 30 avril 2011